

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE914

présenté par

M. Dubois, Mme Bonnet, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Descoeur,
M. Hetzel, M. Kamardine, Mme Frédérique Meunier, Mme Périgault, M. Ray, M. Taite, M. Viry,
Mme Corneloup, Mme Louwagie, M. Schellenberger, Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier,
M. Emmanuel Maquet, Mme Duby-Muller, Mme Petex et M. Dive

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« assurer »,

insérer les mots :

« par sa production nationale agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît essentiel de préciser à cet alinéa que les politiques publiques doivent veiller avant tout à la souveraineté alimentaire en mettant en avant la production nationale agricole.

Sans la préservation de notre production nationale agricole, nous ne pourrions accéder à la souveraineté alimentaire et atteindre la résilience en matière agricole.